122

E 2001 (E) 1967/113/470

L'Administrateur-Délégué de la Nestlé and Anglo-Swiss Holding, M. Paternot, au Chef de la Section du Contentieux et des Intérêts privés à l'étranger du Département politique, R. Kohli

L

Vevey, 15 novembre 1941

Nous tenons tout d'abord à vous exprimer nos plus vifs remerciements pour l'aimable accueil que vous avez bien voulu nous réserver, à Monsieur A. Perrochet et à moi-même, le 12 crt <sup>1</sup>.

Si, au cours de notre entrevue, nous nous sommes permis de vous exposer la pénible situation qui nous est faite de par l'extension prise par les clearings, particulièrement en ce qui concerne les créances dites «financières», nous tenons à souligner que nous ne méconnaissons pas, d'autre part, les difficultés de toute nature qui s'opposent actuellement à ce qu'une solution immédiate et complète soit trouvée à ce problème.

Il nous a été cependant très précieux d'apprendre que vous étiez maintenant désigné pour suivre tout spécialement ces questions et nul doute que, grâce à votre large compréhension, un aménagement raisonnable puisse être mis sur pied avec le temps<sup>2</sup>.

Nous sommes heureux de pouvoir vous confirmer que vous trouverez toujours auprès de notre Société l'unique désir d'aboutir à des solutions équitables, qui sauvegardent tous les intérêts en jeu, et nous restons, il va sans dire, à votre entière disposition pour vous fournir la documentation dont vous pourriez avoir besoin.

Nous nous autorisons de votre aimable accueil pour vous remettre ci-joint, à toutes fins utiles, copie de la lettre que nous venons d'adresser à la Direction Générale de la Banque Nationale<sup>3</sup>.

Cette lettre résume l'état des négociations relatives à une demande de transfert de fonds des Etats-Unis d'Amérique et nous avons pensé qu'il était bon que vous soyez également nanti de la situation qui nous est faite dans cette direction.



<sup>1.</sup> Cf. la notice publiée en annexe au présent document.

<sup>2.</sup> Cf. ci-dessus No 120.

<sup>3.</sup> Lettre (non reproduite) du 15 novembre 1941 adressée à F. Schnorf, Directeur général de la Banque Nationale.

## ANNEXE

E 2001 (E) 1967/113/470

## Notice du Département politique<sup>4</sup>

YZ Berne, 12 novembre 1941

ENTRETIEN DE M. KOHLI AVEC MM. PATERNOT, ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ, ET M. A. PERROCHET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA NESTLÉ AND ANGLO-SWISS HOLDING CO. LTD., 12 NOVEMBRE 1941.

I. Difficultés avec les autorités allemandes d'occupation en France.

La Société Nestlé en France a été pourvue d'un syndic, les autorités allemandes d'occupation paraissant croire que des intérêts anglo-saxons sont prédominants dans cette entreprise.

M. Kohli a cherché à savoir si cette mesure provenait d'indications fournies par la Légation d'Allemagne à Berne. Les renseignements recueillis lui donnent la conviction que ce n'est pas le cas. Il semblerait plutôt que la mesure prise soit la conséquence d'un point de vue purement formaliste des autorités militaires allemandes.

MM. Perrochet et Paternot ont eu la même impression à la suite de leur entretien auprès de la Légation d'Allemagne. Estimant qu'il s'agissait d'un malentendu résultant d'un manque d'informations de l'autorité militaire, ils ont pensé qu'il serait indiqué d'approcher cette autorité. La Légation d'Allemagne leur a donné le nom de M. le Major Sommer, O.K.W., Wi-Rü-Amt, avec lequel ces Messieurs suggèrent que M. Grässli pourrait prendre contact à Berlin. Ils demandent si les indications nécessaires ne pourraient pas être données directement par téléphone à M. Grässli. M. Kohli prendra volontiers contact avec M. Grässli, de façon à l'orienter.

M. Perrochet exprime ses vifs remerciements et ajoute que la Nestlé prépare actuellement, à l'intention des autorités allemandes, un dossier semblable à celui qui a été remis en son temps aux autorités italiennes, de façon à bien établir le caractère suisse des intérêts en jeu dans l'organisation Nestlé<sup>5</sup>. Nous recevrons, dès que ce travail aura pu être terminé, les exemplaires nécessaires pour les démarches qui devront éventuellement être entreprises.

Les doutes des autorités allemandes paraissent motivés avant tout par le fait que le siège principal de l'organisation Nestlé leur paraît être à New York et aussi par l'impression qu'elles ont que des intérêts anglo-saxons sont prédominants dans cette organisation.

M. Kohli rappelle que ces faits lui sont connus, que la Légation à Berlin a immédiatement été avisée par téléphone et qu'elle a dû informer à son tour le Consulat à Paris. M. Kohli, après avoir examiné s'il serait indiqué d'effectuer immédiatement des démarches à Berlin (M. Seyboth), a pensé qu'il était préférable pour l'instant de prendre contact avec la Légation d'Allemagne. En l'absence de M. Selzam, M. Kohli n'a pu s'entretenir qu'avec M. Beyer qui a convenu sans autre, un peu rapidement peut-être, qu'il est notoire que la Nestlé représente des intérêts suisses.

M. Perrochet a également reçu confirmation de ce point de vue lors de sa visite à la Légation d'Allemagne. Cependant, comme il importe que l'autorité militaire allemande, qui a pris des mesures vis-à-vis de la Nestlé en France, soit exactement informée, M. Perrochet a jugé utile d'obtenir le nom du Major Sommer, de façon à ce que les précisions nécessaires parviennent à destination par cette voie.

M. Kohli: en ce qui concerne le mémoire en préparation, il serait bon de le présenter sous une forme différente de celle qui a été choisie à l'époque pour les démarches en Italie. On pourrait s'en tenir à une rédaction plus concise et il serait bon de donner toutes les précisions concernant le siège, les actionnaires, le conseil d'administration, les origines aryennes des dirigeants de la Nestlé. Il ne

365

<sup>4.</sup> Notice rédigée et signée par P.-H. Aubaret.

<sup>5.</sup> Cf. E 2001 (E) 1967/113/479 (en particulier le mémoire du 10 juillet 1941 et ses annexes).

faut pas perdre de vue non plus que, selon les affirmations de la Légation d'Allemagne, il n'y a pas lieu de s'alarmer des mesures prises.

M. Perrochet prend note de ces indications et relève qu'en effet il semble que ce soit plutôt des racontars et des questions de détails qui sont à la base de cette affaire.

M. Paternot: sans doute la Nestlé ne souffre-t-elle pas trop de la situation actuelle en France. Elle a la chance d'avoir à faire avec un syndic agréable. Il n'en reste pas moins que cet état ne saurait durer, qu'il est malcommode et qu'il risque d'avoir des conséquences plus graves.

1...16

III. Clearing et affaires américaines.

M. Paternot: les dirigeants de la Société Nestlé ont l'impression que des entreprises comme la leur, dont les intérêts sont d'un genre particulier, n'ont personne qui s'occupe spécialement de la sauvegarde de leurs droits, par exemple en ce qui concerne les exploitations locales à l'étranger (France, Grande-Bretagne, etc.).

Pour les redevances, après examen approfondi de l'Office suisse de compensation, la Nestlé reçoit maintenant à peu près satisfaction. Or l'expérience faite en ce domaine, avec l'Espagne, démontre que lorsque la Nestlé a eu l'occasion d'exposer ses desiderata, en l'occurrence à M. le Professeur Keller, elle a obtenu ce qui lui est nécessaire 7.

En ce qui concerne les revenus des capitaux, la Nestlé n'obtient absolument rien. Elle a l'impression que les affaires commerciales passent avant tout, au détriment des intérêts purement financiers. Cependant la Nestlé n'a pas pour seule occupation de détacher les coupons des titres qu'elle possède: ses bureaux préparent, organisent, inventent, etc.; de tous temps la Nestlé s'est spécialisée dans les investissements industriels propres à son organisation. Il n'y a là aucune spéculation, mais au contraire des affaires que la Nestlé conserve, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Or actuellement les recettes sont nulles et il est impossible d'alimenter les actionnaires suisses. Beaucoup de graves préoccupations se posent pour les dirigeants de la Nestlé.

M. Paternot remet à ce sujet à M. Kohli un mémoire concernant ce que la Nestlé appelle «exportation intellectuelle» et le revenu des participations industrielles 8.

L'hiver passé, la Nestlé a tenté de réunir les représentants des organisations industrielles ayant des intérêts semblables aux siens. Mais ce fut sans résultat. Avant la guerre chacun se débrouillait. Mais depuis lors les clearings se sont compliqués et il n'est plus possible à une entreprise isolée de se tirer d'affaire. En outre, au Vorort, M. Homberger ne peut pas tout assumer. Peut-être faudraitil essayer de grouper les sociétés intéressées et de donner à M. Homberger un assistant chargé spécialement de prendre contact avec les autorités. Toutefois les nouvelles attributions du bureau du Contentieux permettent à la Nestlé d'espérer être entendue 9.

En ce qui concerne les affaires américaines d'autre part, M. Paternot indique à M. Kohli que la position de la Nestlé est très critique du fait du refus de la Banque Nationale d'accepter certains paiements dont auraient profité les 23 000 actionnaires suisses de la Nestlé.

M. Paternot a eu l'occasion d'exposer à M. Schnorf, Directeur de la Banque Nationale, que la Nestlé arriverait péniblement cette année encore à tourner: sa trésorerie pourra tenir encore un an. Mais si la Banque Nationale persiste dans son attitude, la Nestlé devra réexaminer la question de la distribution des dividendes à ses actionnaires. M. Schnorf a admis le sérieux de la situation. Sollicité d'indiquer quels sont les besoins de sa trésorerie, M. Paternot a demandé 20 millions de francs

<sup>6.</sup> Suit une discussion sur les problèmes rencontrés par le fondé de pouvoirs de la Société Nestlé à Tunis.

<sup>7.</sup> Sur les intérêts de Nestlé en Espagne, cf. E 2001 (E) 1968/78/331.

<sup>8.</sup> Cf. le mémoire (non reproduit) du 18 mars 1941 sur les exportations intellectuelles et le revenu des participations industrielles en relation avec les accords de clearing et l'Economie nationale.

<sup>9.</sup> C'est en novembre 1942 que Nestlé et d'autres sociétés fonderont le Groupement des Holdings industrielles. Cf. E 2001 (E) 2/554, E 2001 (E) 1968/78/388 et E 6100 (A) 33/2763.

367

suisses, c.à.d. environ 5 millions de dollars, montant qui suffirait pour deux ans et qui serait à disposition en Amérique. Il serait préférable d'effectuer cette opération maintenant, sans tarder, car si les Etats-unis entrent en guerre, ils bloqueront tout, et ne feront sans aucun doute aucune discrimination en faveur des pays neutres européens. Cette façon de procéder serait en outre favorable à l'industrie et au commerce suisse, car environ 15 de ces 20 millions partiraient aux actionnaires et se répandraient dans le pays, augmentant le pouvoir d'achat des consommateurs.

La Banque Nationale fit montre de certaines hésitations. M. Paternot alla jusqu'à proposer de prendre à charge de la Nestlé le risque de pertes de change. Il est prêt à donner la garantie solidaire de Nestlé et d'Unilac. Toutefois M. Schnorf fit remarquer que la Nestlé n'était pas la seule société dans cette situation. Il veut éviter une trop grande circulation monétaire. M. Paternot répondit que précisément la Nestlé avait fait les premiers pas dans cette voie puisqu'elle avait abattu les dividendes de Fr. 5.— en 1939. En outre sa demande ne vise pas du tout à augmenter plus tard les dividendes, mais à éviter si possible une nouvelle baisse de Fr. 5.—.

La Banque Nationale proposa que ces vingt millions restent bloqués un temps x, par exemple jusqu'à fin 1942, de façon à éviter tout risque d'accroissement de circulation.

L'affaire en est là: Unilac a les fonds à disposition, les autorités américaines sont d'accord, seule la Banque Nationale n'a pas encore accepté. La Société Nestlé risque donc de se trouver obligée d'aviser ses 23 000 actionnaires que la Banque Nationale refusant des dollars, il n'est plus possible de constituer le service des dividendes.

- M. Kohli connaît déjà le problème et sait combien il présente de difficultés.
- M. Paternot: il serait bon d'avoir une trésorerie assez forte pour faire, le cas échéant, face à deux ou trois ans de guerre.
- *M. Kohli:* en ce qui concerne la question «clearing» tout d'abord, nous ferons tout notre possible, mais il ne faut pas perdre de vue que le clearing est alimenté par les exportations commerciales qui fournissent l'argent. Or les industries se tiennent de près.
- M. Paternot: la Nestlé aussi fournit du travail à des Suisses en Suisse et à des Suisses à l'étranger. Si elle n'effectue pas de grosses exportations commerciales, ses «exportations intellectuelles» n'en sont pas moins importantes.
- M. Kohli: oui, sans doute, mais elle n'alimente pas directement le clearing. Si nous désirons faire tout notre possible, nous ne saurions cependant faire des miracles. Et, dans notre action, il sera nécessaire que nous ayons derrière nous l'appui des intéressés.
- M. Perrochet: c'est précisément ce que la Nestlé a voulu faire en créant un groupe des entreprises spécialisées dans les investissements permanents à l'étranger. Elle est prête, aujourd'hui encore, à essayer de grouper ces entreprises telles que l'Electrobank, Bally, etc. Le fait d'ailleurs d'avoir l'assurance que quelqu'un s'intéresse spécialement à ses difficultés constitue déjà un premier apaisement pour la Nestlé.
- M. Kohli: en ce qui concerne les affaires américaines, la situation est très difficile. La Banque Nationale ne peut pas augmenter indéfiniment ses avoirs aux Etats-Unis. Elle a pris déjà de grosses sommes en mai 1940, près d'un milliard de francs suisses, mais depuis que le dollar n'est plus libre, le franc suisse se trouve déprécié par réaction. C'est d'ailleurs la même expérience faite déjà, toute proportion gardée, avec la Turquie.

La Banque Nationale continue à accepter les dollars d'exportation, ce qui entraîne des augmentations considérables; en trois semaines par exemple ces sommes se sont élevées à plusieurs millions. Or les Américains ne laissent plus rien venir en Suisse! Et nous avons besoin de produits!

Les 20 millions de francs suisses demandés augmenteraient encore le stock de dollars bloqués de la Banque Nationale. Or, comme l'a relevé M. Paternot, nous sommes en pleine insécurité avec les Etats-Unis. Notre manière de procéder actuellement consiste à essayer de faire des «trous», c.à.d. à utiliser des dollars de façon à pouvoir reprendre des «dollars financiers».

Les investissements permanents sont certainement parmi les plus intéressants, car ils ne comportent pas les risques de spéculation, etc., attachés fréquemment aux créances purement financières.

M. Paternot, après avoir remercié, etc. en vient à dire qu'il y aura inévitablement des responsabilités à partager.

M. Kohli: il ne faut pas oublier que la Banque Nationale a déjà de nombreuses responsabilités! Vingt millions constituent une grosse somme! Et d'ailleurs si les Etats-Unis entrent en guerre, les dollars Nestlé seront mieux placés que les dollars de la Banque Nationale!

M. Kohli ajoute qu'il conçoit cependant parfaitement les anxiétés des dirigeants de la Nestlé et qu'il faudra essayer de trouver une solution satisfaisante, malgré les nombreuses déceptions que causent à la Suisse les Etats-Unis.

MM. Paternot et Perrochet expriment leurs très vifs remerciements à M. Kohli et espèrent qu'on pourra trouver des possibilités d'absorber des dollars. Peut-être parviendra-t-on à s'entendre à Londres, car Londres est souvent derrière les mesures des Etats-Unis.